

Construire une ville durable

Réalisés 2020 - 2024

Comme promis nous avons utilisé les espaces perdus au service des habitants avec **la création de vergers communaux**. En 4 ans, nous avons planté plus de 170 arbres dont plus de la moitié de fruitiers (**promesse tenues**) et ça n'est pas fini !

Si en 2020, nous évoquions un éco pâturage avec des ovins, nous avons finalement opté, sur les conseils de nos apiculteurs locaux, sur la tonte raisonnée afin de protéger les insectes pollinisateurs.

Pour séparer les espaces urbanisés des espaces agricoles et protéger la faune et la flore locales, nous avons planté près **d'1 km de haies bocagères (promesse tenue)** sur l'ensemble du territoire et fait l'acquisition de 10 hectares de bois.

Construire une ville durable

Réalisés 2020 - 2024



La biodiversité c'est protéger les espèces locales et lutter contre les espèces invasives. En 4 ans, nous avons réintroduit un couple de Cygnes et des canards au Lavoir de Moulins dont la rénovation a commencé. Le lavoir d'Engilbert a été réparé.

Tous les ans, en partenariat avec une entreprise locale, nous luttons contre les divers nuisibles : rats, frelons asiatiques, chenilles processionnaires. Récemment, nous avons initié un partenariat avec une association locale pour la récupération ou la stérilisation des chats errants.

Nous avons voté une cartographie des Zones des énergies renouvelables, une nouvelle zone pour créer des jardins partagés preuve de notre volontarisme sur le sujet du développement durable et une charte du bien vivre afin de concilier tous les espaces de notre territoire.

Construire une ville durable

Travaux prévus pour 2025



En 2025, nous continuerons les plantations sur l'ensemble de la commune notamment la création d'une ceinture paysagère entre la zone industrielle et le bourg de Moulton.

Nous terminerons l'aménagement du lavoir d'Ingouville par la pose de la barrière, la rénovation de la toiture du lavoir de Moulton et le nettoyage de la Zone naturelle de la gare.

Deux diagnostics devront être établis : celui des cours d'eau et de la pollution lumineuse et sonore.

Enfin, la question du renouvellement du parc éolien de Chicheboville devra être étudiée en Conseil Municipal